



**MAIRIE ARRANCOURT**  
3 place de la Mairie  
91690 ARRANCOURT

☎ : 01.69.58.80.81  
Fax : 01.64.95.34.82  
✉ : [mairie.arrancourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.arrancourt@wanadoo.fr)

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **Du 14 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit et le mercredi 14 novembre à 19 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis YANNOU

**Présents** : Virginie CORNÉE - Martial DELTON – Denis YANNOU – Rosa BOURLIERE – Linda HALLIDAY – Gérard COUTANT

**Absents Excusés** : Caroline GILBERT – Brigitte JAMBU – Frédéric GAUDRON – Pascal FELICITÉ

Brigitte JAMBU donne pouvoir à Monsieur Denis YANNOU

**Secrétaire de séance** : Virginie CORNÉE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal de la réunion du 02 octobre 2018
- Mise en place d'un dispositif de vidéo protection
- Mise en place du nouveau contrat rural (CoR)
- Subvention S.I.E.G.E
- Approbation modification statuts SI RPVE
- Suppression emploi 15h création emploi 21h
- Avis enquête Bionerval

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la séance du 02 octobre 2018

### **1 Mise en place d'un dispositif de vidéo protection**

Pour donner suite à l'étude remise en préfecture et au dossier de demande d'autorisation de fonctionnement d'un système de vidéo protection sur la commune d'Arrancourt, la parole est donnée à Monsieur Reveau, missionné par la communauté d'agglomération de l'étampois sud essonne, qui apporte les précisions suivantes :

Il faudra prévoir un local où seront stockés les enregistrements, seuls 2 ou 3 personnes y auront accès sur réquisition judiciaire (suite à une plainte et/ou à enquête)

Les images sont gardées une quinzaine de jours

La maintenance est à la charge de la commune, il est à prévoir un système de batterie qui prend le relais en cas de défaillance du système

Une subvention est possible via le fonds de la délinquance (Conseil Régional, Conseil Départemental, DETR) à hauteur de 60/70 %

Vu l'exposé de Monsieur Reveau, missionné par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, concernant la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la commune,

Vu l'extrait du plan de masse de la commune avec les points d'implantation des mâts avec les caméras,

Vu la description technique du matériel à installer,

Vu l'implantation théorique du système de captation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Sous réserve des précisions sur l'implantation, le matériel et le financement du projet,

**APPROUVE** la mise en place d'un système de vidéo protection tel que proposé par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de mise en place d'un dispositif de vidéo protection.

## **2/ Mise en place du nouveau contrat rural (CoR)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Après un examen approfondi des actions à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France CR 200-16 du 17 novembre 2016 relative au nouveau contrat rural,

**VU** la délibération du Conseil départemental de l'Essonne 2016-04-0058 du 15 décembre 2016 relative à l'évolution des contrats ruraux,

**CONSIDERANT** l'opportunité, par la conclusion d'un nouveau contrat rural, de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ses projets,

### **DELIBERE ET, à l'unanimité des présents et représentés**

**APPROUVE** la signature avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne d'un nouveau contrat rural, selon les modalités définies ci-après,

**APPROUVE** le programme définitif de l'opération suivante, pour un montant total de 459 407.20 € H.T concernant les travaux d'enfouissement, l'installation des éclairages solaires et la réfection et la création de trottoirs

**SOLLICITE** l'octroi par la Région Ile-de-France d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 148 000.00 € H.T.,

**SOLLICITE** l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépenses subventionnable, soit 111 000.00 € H.T.,

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé,

**APPROUVE** l'échéancier de réalisation suivant, sur une durée de 3 années :

2019 : 98 842.39 € HT

2020 : 105 290.97 € HT

2021 : 165 866.64 € HT

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil départemental,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de trois ans maximum à compter de la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil départemental, et selon l'échéancier prévu,

**ATTESTE** de la propriété communale des terrains et équipements subventionnés,  
**S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements ainsi financés pendant au moins dix ans,  
**DIT** que la commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,  
**S'ENGAGE** à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le nouveau contrat rural et tous documents s'y rapportant,  
**DIT** que les recettes y afférant seront imputées au chapitre concerné du budget communal.

### **3/ Demande subvention SIEGE 2018**

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes au remplacement, renforcement et extension du réseau aérien par des candélabres ou mâts d'éclairage, la commune a fait réaliser des devis concernant la mise en place de candélabres solaires Hameau de Montélimas et Route de Grandvilliers, et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

**COUT TOTAL DE L'OPERATION : 13 420.00 € HT**

#### **PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2018**

| <b>INVESTISSEMENTS</b>                                     | <b>DÉPENSES HT</b> |  |  | <b>Aide SIEGE</b> | <b>%</b> | <b>Fonds propres</b> | <b>%</b> |
|--|--------------------|--|--|-------------------|----------|----------------------|----------|
| Installation candélabres solaires - Route du Grandvilliers | 6710.00 €          |  |  | 1300.00 €         |          | 5410.00 €            |          |
| Installation candélabre solaire - Route de Montélimas      | 6710.00 €          |  |  | 1300.00 €         |          | 5410.00 €            |          |

En conséquence,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE :**

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2019,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

### **4/ Modification des statuts du SI RPVE**

Le conseil municipal,  
**VU** le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de L'Eclimont et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

**ADOpte** le projet de modification des statuts présenté par le comité syndical du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de L'Eclimont.

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de L'Eclimont, tel qu'annexés à la présente.

### **5/ Suppression d'emploi à 15 heures hebdomadaires et création d'emploi à 21 heures hebdomadaires**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération 20/2017 en date du 14 novembre 2017 créant un emploi à 15 heures.

**Considérant** la nécessité d'augmenter les interventions de l'agent technique territorial sur le territoire de la commune,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents DECIDE, après en avoir délibéré :

1/ La suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires le 31 décembre 2018.

2/ La création du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

3/ De modifier ainsi le tableau des emplois

4/ De prévoir l'inscription au budget des crédits correspondants

### **6/ Avis Actualisation de l'autorisation d'exploiter ICPE et extension du plan d'épandage**

Le Conseil Municipal,

**VU** la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extensions de l'installation de méthanisation et du plan d'épandage de la Société BIONERVAL à Etampes (ZI Sudessor)

**VU** le projet d'extension d'activité, cuve supplémentaire de stockage de digestats et troisième moteur de cogénération, augmentation du périmètre d'épandage concernant 48 communes réparties dans l'Essonne, l'Eure et Loir, le Loiret et les Yvelines, rubriques ICPE (2781-2, 3532, 2791-1, 2731-2) et la loi sur l'eau (2.1.4.0)

**VU** l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral DCPAT n° 198 du 24/09/2018

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable concernant cette procédure

#### Divers

1/ Le repas des aînés est prévu le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à la Nouvelle Hôtellerie Villemartin à Morigny Champigny

2/ Le Téléthon est programmé le 02 décembre 2018, les animations et festivités sont organisés par le Comité des Fêtes, la commune fera un don de 500 €

3/ Concernant la révision de la carte communale

Le coût est de 14 500.00 euros financé par l'Etat et une subvention de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne.

Il n'y aura pas de nouveaux terrains à bâtir Vallée Saint Pierre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.